



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#Confinement #Covid-19**

## **Les produits des rayons suivants continueront à être proposés à la vente dans les supermarchés et les hypermarchés :**

- les denrées alimentaires et les boissons,
- les produits de quincaillerie (dont les articles de cuisine, le petit électroménager, les piles et les ampoules) et de bricolage,
- la droguerie (produits de lavage et d'entretien et articles pour le nettoyage),
- les dispositifs médicaux grands publics et les masques,
- les articles de puériculture y compris les habits pour les nouveau-nés et les nourrissons,
- la mercerie,
- la papeterie et la presse,
- les produits informatiques et de télécommunication,
- les produits pour les animaux de compagnie,
- les produits d'hygiène, de toilette et beauté (articles d'hygiène corporelle, déodorants, rasages, produits pour les cheveux, maquillage etc.) ;
- les graines et engrais et les produits d'entretien des véhicules.